

Art. 1 - Organisation

- A. Le championnat est ouvert à tous les licenciés masculins FFBSQ. Il se déroule en équipe de cinq pour les divisions Nationales 1, 2 et 3 et **en quadrettes ou en équipes de 5 pour les divisions régionales 1, 2 et 3. Le format des équipes sera décidé par les ligues régionales (ou CSR).**
- B. Il se compose de trois divisions nationales et trois divisions régionales.
- ✓ La division Nationale 1 est composée d'une poule unique de dix équipes.
 - ✓ La division Nationale 2 est composée de deux poules de dix équipes (réparties géographiquement autant que possible).
 - ✓ La division Nationale 3 est composée de huit poules de dix équipes (réparties géographiquement autant que possible).
 - ✓ Les divisions Régionales 1, 2 et 3 sont organisées dans les régions administratives.
 - ✓ Les divisions Régionales 1, 2 et 3 sont composées de poules de six à dix équipes, au choix des ligues (ou CSR Bowling dans une région multidisciplinaire).

Les divisions Nationales 1, 2 et 3 sont gérées et contrôlées par le CNB, les divisions Régionales sont gérées et contrôlées par les ligues (ou CSR).

La composition des différentes divisions est définie chaque saison par le CNB et les ligues (ou CSR) en fonction des classements de la saison précédente.

- C. Le Championnat de France masculin des Clubs se déroule sur trois journées.

	<u>Divisions nationales</u>	<u>Divisions Régionales</u>
1 ^{ère} journée :	09 & 10 octobre 2021	13 et/ou 14 novembre 2021
2 ^{ème} journée :	02 & 03 avril 2022	05 et/ou 06 février 2022 (Zones A-C) 26 et/ou 27 février 2022 (Zone B)
3 ^{ème} journée :	21 & 22 mai 2022	11 et/ou 12 juin 2022

Art. 2 - Les équipes

- A. Un club peut engager autant d'équipes qu'il le désire. Il ne peut engager de nouvelles équipes que dans la division régionale la plus basse, existante ou à créer. Est nouvelle, une équipe non inscrite la saison précédente.
- B. Un club ne peut compter qu'une seule équipe dans chaque division Nationale 1 et 2, et un maximum de deux équipes dans la Nationale 3.
- C. Il n'y a aucune limitation du nombre d'équipes d'un même club dans les divisions Régionales.
- D. **Chaque équipe ne peut pas utiliser plus de dix joueurs** en Nationale 1, 2 et 3 sur l'ensemble de la saison. Pour les divisions Régionales, chaque quadrette ne pourra pas utiliser plus de 8 joueurs et chaque équipe de 5 ne pourra pas utiliser plus de 10 joueurs, sur l'ensemble de la saison. Ces joueurs doivent être licenciés dans le club à la date de la compétition. Peuvent être inclus dans les 8 ou 10 joueurs les licenciés d'une « Ecole de Bowling » rattachée à ce club pour la saison.
- E. Dans chaque équipe, un seul joueur de nationalité étrangère est autorisé sur les pistes dans les divisions nationales et trois dans les divisions régionales.

- F. Dans chaque équipe, un nombre maximum de trois joueurs, en situation de mutation par rapport à la saison précédente, est autorisé sur les pistes. Cette restriction ne concerne que les divisions Nationales.
- G. Les remplacements sont libres.
Tout joueur ayant évolué dans une équipe ne peut concourir ensuite dans une autre équipe d'une division égale ou inférieure.
Tout joueur ayant évolué dans une équipe pour une journée peut concourir, lors d'une journée suivante, dans une autre équipe du club de la division supérieure.

Art. 3 - Déroulement de la compétition

- A. Ce championnat se déroule en système « Round Robin » par points sur 3 journées :
- | | |
|-------------------|--|
| Par match gagné | : 5 points |
| Par match nul | : 3 points |
| Par match perdu | : 1 point |
| Par match forfait | : 0 point (absence totale d'une équipe : aucun joueur présent) |
- B. Des points supplémentaires peuvent être gagnés grâce à des bonus :
- ✓ En Nationale 1 et Nationale 2
 - 1 point pour toute équipe vainqueur ou vaincue ayant réalisé 1050 quilles
 - 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 15 quilles à condition d'avoir réalisé au moins 900 quilles.
 - ✓ En Nationale 3
 - 1 point pour toute équipe vainqueur ou vaincue ayant réalisé 1020 quilles
 - 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 15 quilles à condition d'avoir réalisé au moins 870 quilles.
 - ✓ En divisions régionales :
 - Pour les quadrettes
 - 1 point pour toute équipe vainqueur avec un écart supérieur ou égal à 120 quilles
 - 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 12 quilles.
 - Pour les quintettes
 - 1 point pour toute équipe vainqueur avec un écart supérieur ou égal à 150 quilles
 - 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 15 quilles.
- C. Lors des classements définitifs de fin de saison, les équipes totalisant le même nombre de points sont départagées :
- ✓ Par le total des points acquis sur les 3 confrontations directes de la saison.
 - ✓ Par le total des quilles sur les 3 confrontations directes de la saison.
 - ✓ Par le total des quilles sur l'ensemble de la saison.

Art. 4 - Accessions et relégations

- A. En division nationale, toute équipe ayant déclaré forfait pour une journée entière est reléguée d'une division supplémentaire à celle résultant de son classement à l'issue du championnat.
- B. Les accessions et relégations des clubs se font dans le respect des dispositions de l'article 2A et comme précisé dans le tableau ci-dessous :

Pour la Nationale 1	- Les 2 dernières équipes à l'issue des 3 journées sont reléguées en Nationale 2 (sauf forfait).
Pour la Nationale 2	- La 1ère équipe de chaque poule accède à la Nationale 1. - Les 4 dernières équipes de chaque poule sont reléguées en Nationale 3 (sauf forfait).
Pour la Nationale 3	- La 1ère équipe de chaque poule accède à la Nationale 2. - Les 3 dernières équipes de chaque poule sont reléguées en Régionale 1 (sauf forfait).
Pour les divisions Régionales	<p>Accèdent à la Nationale 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 équipes de Régionale 1 des ligues Ile de France et Nouvelle Aquitaine - 2 équipes de Régionale 1 des ligues Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Hauts de France, Normandie, Occitanie, Pays de la Loire et Paca - 1 équipe de Régionale 1 des ligues Bretagne et Centre Val de Loire <p>Les relégations des Régionales 1 et 2 et les accessions des Régionales 2 et 3 se font en fonction de la structure des divisions régionales concernées.</p>

- C. Dans le cas où un club, qualifié en fin de saison pour la montée dans une division nationale, en est empêché par la présence d'une autre équipe du même club ou n'accepte pas la montée, c'est l'équipe suivante au classement de sa division qui est qualifiée pour la montée. Le club empêché dans sa montée ou l'ayant refusée évolue la saison suivante dans la même division que celle de la fin de saison.
- D. Tout club, qualifié la saison suivante dans une division nationale (après montée refusée ou après descente ou maintien), qui refuse son inscription dans sa division est remplacé en priorité par le club le mieux classé relégué de cette même division. Le club ayant refusé son inscription est relégué dans la plus basse division régionale.
- E. Les ligues (ou CSR) adressent, au plus tôt, les résultats de chacune des journées de championnats de leurs régions.

Art. 5 - Lieux des compétitions

Le CNB détermine les lieux des compétitions pour les divisions nationales. Les ligues (ou CSR) déterminent les lieux des compétitions pour les divisions régionales.

Art. 6 - Inscriptions

- A. Pour les divisions régionales, les inscriptions doivent parvenir à la Ligue (ou CSR) par l'intermédiaire des clubs, accompagnées d'un chèque de 56 Euros par quadrette, ou 70 Euros par équipe de 5 (voir ligue pour la date limite d'inscription). La ligue (ou CSR) adresse copie de ses poules régionales au CNB dès que celles-ci sont finalisées.

- B. La ligue (ou CSR) peut demander une caution et en détermine le montant (maximum 200 Euros par quadrette, ou 250 Euros par équipe de 5). Le non-encaissement du chèque de caution est subordonné à la même disposition que celle des divisions nationales. Le montant des parties est à régler à la ligue (ou CSR) lors de chaque journée.
- C. Pour les divisions Nationales 1, 2 et 3, les inscriptions doivent parvenir au CNB par l'intermédiaire des clubs, accompagnées, par équipe, d'un chèque de caution de 300 Euros.
- D. L'encaissement du chèque de caution ne sera réalisé que sur forfait de l'équipe et après examen, par la commission des réclamations, des raisons de celui-ci.
- E. Le montant des parties des 3 journées est à la charge des clubs. Les règlements du montant des parties de chaque journée sont sollicités lors de l'inscription et encaissés dans la semaine précédant chaque journée.
- F. La date limite de retour des inscriptions est précisée dans le courrier transmis par le CNB aux clubs concernés.

Art. 7 - Réclamation

- A. Toute réclamation doit être formulée et envoyée par le président du club au CNB dans un délai de cinq jours, accompagnée d'un chèque de 38 Euros.
- B. Tous litiges ou réclamations sont traités par la Commission des Réclamations composée de trois membres du CNB.
- C. La structure d'appel est le CNB, statuant hors la présence des membres de la Commission.

Art. 8 - Calendrier des divisions nationales
HORAIRES (boules d'essais incluses)
NATIONALE 1, 2 et 3

Samedi 08h45 à 12h30 (3 lignes)

Reconditionnement des pistes

Samedi 14h00 à 17h45 (3 lignes)

Dimanche 08h45 à 12h30 (3 lignes)

Ces horaires pourront, en cas de nécessité, être légèrement modifiés par le délégué.

RAPPEL : AUCUNE BOULE D'ENTRAINEMENT APRÈS LE DÉBUT D'UNE SÉRIE

Divisions	1 ^{ère} journée	2 ^{ème} journée	3 ^{ème} journée
Nationale 1	Moussy le Neuf	Vierzon	Audincourt Starbowl
Nationale 2A	Béziers	Angers	La Rochelle
Nationale 2B	Tingueux	Orléans	Moussy le Neuf
Nationale 3A	Camon	Vire ??	Hazebrouck
Nationale 3B	Reims-Thillois	Chalons en Champagne	Moussy le Neuf
Nationale 3C	Dorlisheim	St-Julien les Metz	Wittelsheim
Nationale 3D	St-Nazaire	Rennes	??
Nationale 3E	Saran	Rambouillet	Auxerre
Nationale 3F	Meschers	Chauray	Fontaine le Comte
Nationale 3G	Toulon	Caissargues	Annecy ??
Nationale 3H	Agen	Pau	Rodez ??

Art. 9 - Composition des divisions nationales PROVISoire
Les compositions seront définitives après les acceptations de chaque équipe

NATIONALE 1

BAC BOWLING ATHLETIQUE CLUB
 BCO COURBEVOIE
 BOWLING CLUB F 300 MOUSSY LE NEUF
 CARPE DIEM
 CHAMPAGNE B.A. REIMS
 EAGLES WITTELSHEIM
 JOCK CHANCE
 SKITTLE CLUB FRANCHE COMTE
 STRIKE 59 VILLENEUVE D'ASCQ
 USC DCL

NATIONALE 2A

A.D.E.B. DRAGUIGNAN
 ANGERS BOWLING CLUB
 AS BOWLING CLUB LIMOUSIN LIMOGES
 BC ALBI LE SEQUESTRE
 BOWLING CLUB D'AIX EN PROVENCE
 BOWLING CLUB THIAIS
 LUCKY STRIKER'S
 NEW WAVE BOWLING LA ROCHELLE
 PAU BCA 64
 SPORTING BOWL CHAMBERY

NATIONALE 2B

BOWLING CLUB LES VIKINGS
 BOWLING CLUB TRIANGLE D'OR
 SCORPIONS BOWLING
 BOWLING CLUB VINCENNOIS
 BUDDY'S MBA REIMS TINQUEUX
 CRAZY BOWLERS BC CHELLES
 LES DRAGONS DE COLMAR
 LES LIONCEAUX DIJON
 WINNERS ORLEANS
 STRIKE 59 VILLENEUVE D'ASCQ

NATIONALE 3A

ABC AMIENOIS
 BC FLANDRES RN42
 BOWLING CLUB ROUEN LE DRAGON
 BOWLING CLUB TRIANGLE D'OR
 EURO BOWLING FLANDRES
 LITTORAL BC GRAVELINES
 SAINT-QUENTIN BUL'S
 SQUALES BC CREIL ST MAXIMIM
 VALENCIENNES BOWLING CLUB
 XBS CINETIC PARIS

NATIONALE 3B

A.B.C. PONT A MOUSSON
 BC FONTENAY CHAMPIGNY
 BOWLING CLUB CHALONNAIS
 BOWLING CLUB F 300 MOUSSY LE NEUF
 CHAMPAGNE B.A. REIMS
 DELTA FLASH BC
 EUROPEEN B.C. THIONVILLOIS
 LES TITANS ROUEN
 TEMPLIERS BC ST MAXIMIM-CREIL
 TROYES GYMNIQUE BOWLING

NATIONALE 3C

ASCAP MONTBELIARD
 BOWLING CLUB DE LA BRUCHE
 BOWLING CLUB DE LA BRUCHE
 CHARDON LORRAIN BOWLING CLUB
 CHAROLAIS BULLS
 LES DRAGONS DE COLMAR
 LES LIONCEAUX DIJON
 SKITTLE CLUB FRANCHE COMTE
 SLUC NANCY
 SLUC NANCY

NATIONALE 3D

ASPTT BOWLING NANTES
 B.L.A.C. NANTES
 BOWLING CLUB CHERBOURG
 BOWLING CLUB LES MENHIRS
 BOWLING CLUB LES OLNES
 C'CHARTRES BOWLING
 ECOLE DE BOWLING ST LO
 ODET B.C. QUIMPER
 ROAZHON BOWLING CLUB
 ROAZHON BOWLING CLUB

NATIONALE 3E	NATIONALE 3F
BAC BOWLING ATHLETIQUE CLUB BC FLEURYSSOIS BOWLING CLUB MONETEAU AUXERRE FUN BOWLERS SCORPIONS BOWLING SKYBOWL NOTRE DAME D'OE THE BULL BOWL'S BOURGES USC DCL WINNER'S ORLEANS X BOWL BARJOUVILLE	ANGOULEME BOWLING CLUB AS BOWLING CLUB LIMOUSIN LIMOGES B C POITEVIN POITIERS B.BOWL CLUB CLERMONT-FERRAND CHAURAY BOWLING CLUB FONTAINE BOWLING CLUB FUN BOWLING CLUB LES HERBIERS PAC MAN NANTES ROCKETS NANTES STRIKERS BOWLING CLUB
NATIONALE 3G	NATIONALE 3H
ARA LYON ANNONAY BOWLING CLUB BCS ANNECY BC AMICALE CAMARGUAISE BC TRICASTIN ST PAUL 3 CHATEAUX BOWLING CLUB D'AIX EN PROVENCE BOWLING CLUB DE ROANNE R.C.T. BOWLING RED WOLVES AIX LES BAINS RED WOLVES AIX LES BAINS	ASPTT TOULOUSE BOWLING ADOUR BAYONNE BOWLING CLUB DES JALLES ST MEDARD BOWLING CLUB DES JALLES ST MEDARD BOWLING CLUB NARBONNAIS BOWLING CLUB RODEZ ONET COMPANEROS LES SPEED BOWLS LIBERTY BOWL T.O.A.C. TOULOUSE

Art. 10 - Divers

Tous les participants doivent respecter les règles sanitaires en vigueur (gestes barrières, pass sanitaire dans le sport ...). Les règles édictées par le ministère chargé des sports et les consignes peuvent évoluer dans le temps.

La tenue des équipes pour le haut du corps doit être uniforme. Il est recommandé qu'il en soit de même pour le bas.

Tous les règlements de la F.F.B.S.Q. sont applicables à ce Championnat de France des Clubs.
Le CNB se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.